



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 8614

Texte de la question

M. Roland Vuillaume appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires affectées aux établissements du second degré. Certains syndicats d'enseignants l'estiment à plus de 10 p. 100 du potentiel d'enseignement du second degré des lycées et des collèges. Dans le département du Doubs, le nombre d'heures supplémentaires représente 5 000 heures par an environ. Considérant le fait que de nombreux maîtres auxiliaires et enseignants non titulaires attendent une affectation, il lui demande s'il paraît envisageable de convertir une partie de ces dotations en emplois fixes.

Texte de la réponse

Le montant total des mesures consacrées, dans le budget pour 1994, aux heures supplémentaires s'élève à 91,6 MF, soit une progression relativement faible de 1,64 p. 100. Ces mesures sont globalement de deux ordres : d'une part, elles traduisent mécaniquement l'évolution des crédits de rémunération liée à la progression de la valeur du point (141,6 MF) et accompagnent, de manière également mécanique, les mesures de création, transformation ou transfert d'emplois dont le coût intègre par convention deux heures supplémentaires année, de taux variable suivant le type d'emploi en cause (41,2 MF) ; d'autre part, elles traduisent en année pleine une économie d'un montant de 100 MF qui consolide l'annulation de 33 MF décidée en 1993 dans le cadre de la régulation budgétaire, et ouvrent les moyens nécessaires à la rénovation pédagogique des lycées au titre de l'enseignement de la philosophie (8,75 MF). Seule cette dernière mesure aurait pu donner lieu à création d'emplois de personnels enseignants, ce que les contraintes très lourdes pesant sur le volume des emplois susceptibles d'être ouverts dans le cadre du budget pour 1994 ont interdit. Au demeurant, le système des heures supplémentaires constitue un important élément de souplesse dans la gestion des horaires d'enseignement, particulièrement dans les établissements de taille modeste. Cependant, afin de répondre aux problèmes posés par la difficile situation de l'emploi, tout en améliorant la qualité de l'enseignement transmis aux élèves, le Gouvernement vient de décider, dans le cadre d'un ensemble de mesures en faveur de l'école, la transformation de la prochaine rentrée de 10 000 heures supplémentaires année en 500 emplois de professeur certifié.

Données clés

Auteur : [M. Vuillaume Roland](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8614

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4320

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1799